COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/10/2021

Affiché du 28/10/2021 au 29/11/2021

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

<u>Etaient présents</u>: Michel **ICART**, maire — Olivier **FERNANDEZ**, adjoint — François **GUILHEM**, adjoint — Emilie **PIFFERO** — Nadine **ESTAQUE** — Pierre **SUTRA** — Delphine **CARTA** — Laure **GERARD**.

Absent ayant donné procuration:

Absente excusée : Claude HARTZ-PEYRAT – Emmanuelle SARRAMALHO.

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

Michel ICART ouvre la séance à 20 heures 30.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 24 août 2021 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2014-13 du 11/04/2016, il a pris la décision suivante :

- **Décision N** $^{\circ}$ **2021-01 :** Les régies de recettes 'marché' et 'loyers communaux' instituées auprès du service administratif de la commune de Soulan sont clôturés à compter du 12/10/2021.

2) Personnel : mise à jour du tableau des effectifs

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir à compter du 19/10/21 le tableau des effectifs comme suit :

- 1 Poste de secrétaire de mairie Adjoint Administratif 1ère classe Catégorie C à 35h,
- 1 Poste d'agent administratif et agence postale Adjoint Administratif Catégorie C à 35h,
- 2 Postes d'agents techniques polyvalents Adjoint Technique Catégorie C à 35h,
- 1 Poste d'agent technique polyvalent Adjoint Technique Catégorie C à 28h,
- 1 Poste d'agent technique polyvalent Adjoint Technique Catégorie C à 9h,

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3) Opérations foncières

Monsieur le maire propose au conseil la vente à un particulier de la parcelle C 1657 d'une contenance de 2 346 m², située à Buleix dont la commune est propriétaire afin d'y réaliser un projet professionnel.

La commune en cas de besoin fera réaliser à sa charge par un géomètre un document d'arpentage afin de délimiter la parcelle ainsi que l'étude de sol G1 qui incombe au vendeur.

Tous les frais (hormis ceux précisés ci-dessus) sont à la charge de l'acquéreur en vertu de l'article 1593 du code civil.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4) <u>Ecole / cantine : convention de fourniture de repas avec CASTA / Participation aux frais des communes extérieures</u>

> Cantine : convention de fourniture de repas avec CASTA

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune utilise pour la fourniture des repas scolaires les services de l'association CASTA située à Vidallac 09240 ALZEN.

La nouvelle convention actualisée pour la rentrée scolaire 2021 qui définit les modalités de cette prestation, doit être signée avec l'association CASTA qui livre les repas de la cantine scolaire de Soulan en liaison chaude.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

> Participation aux frais des communes extérieures

Monsieur le maire indique qu'il convient de passer avec la commune de SOUEIX-ROGALLE une convention pour définir les conditions d'accueil à l'école de St Pierre de Soulan, d'un enfant résidant sur la commune de SOUEIX-ROGALLE.

Cette convention définit entre la commune de Soulan et la commune de SOUEIX-ROGALLE les modalités de prise en charge et de répartition des frais de scolarité et de restauration scolaire.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5) PLU: modification simplifiée N°1

Monsieur le maire explique que le dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois, du 02/11/2021 au 03/12/2021. Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie de Soulan aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6) <u>Communauté de Communes Couserans-Pyrénées : modification du libellé des statuts / rapport d'activité / voirie sous-mandat</u>

➤ Modification du libellé des statuts

Le conseil municipal approuve la modification du libellé des compétences supplémentaires de la communauté de communes Couserans :

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Action sociale d'intérêt communautaire, gérée par le CIAS
 - Gestion de l'EHPAD de Massat
 - Gestion de la Résidence des 4 vallées, entretien et investissements (avec mise à disposition des locaux au CIAS)
- Construction et gestion de maisons de santé
 - Constructions nouvelles ou extensions.
 - Gestion locative et maintenance des locaux
- · Création, construction et gestion de centre de santé

• OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE AU CAP DE GUZET

• Construction, gestion et soutien à l'observatoire astronomique au Cap de Guzet.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

> Rapport d'activité

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2020.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Voirie sous-mandat ➤ Voirie sous-mandat

Point reporté.

7) Classement de la voirie communale

➤ Classement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau de classement en classant de nouvelles voies dans la voirie communale.

Après délibération le conseil municipal :

Prononce le classement des voies, places et parkings énumérées ci-dessous, pour les incorporer dans le domaine public communal :

- chemin du Pountic appartenant à la commune de Soulan, menant de Saint-Pierre (La Sarrade) à Ardichen d'une longueur de 457 mètres, part de la VC n° 9 et se termine au parking d'Ardichen P n°10.

Sur Ardichen:

- ruelle du Cantou d'une longueur de 34 mètres, part de la rue U n°5 et se termine à la limite des parcelles G 760.

Sur Boussan:

- impasse de la Bielle d'une longueur de 37 mètres, part de la parcelle B 938 et se termine à l'angle de la parcelle B 1712.
- passage du Cardaïre d'une longueur de 18 mètres, part de la parcelle B 1528 et se termine à la parcelle B 1530.
- passage du ruisseau d'une longueur de 30 mètres, part de la parcelle B 761 et se termine à la parcelle B 2204.
- chemin de Trabesserre d'une longueur de 68 mètres, part de la parcelle B 2202 et se termine à la parcelle B 764.

Sur Buleix:

- impasse du tilleul d'une longueur de 13 mètres, part de la parcelle C 1602 et se termine à la parcelle C 1611.
- impasse du Flaüt d'une longueur de 12 mètres, part de la parcelle C 1540 et se termine à la parcelle C 1869.

Sur Ségalas:

- carrerot de Peyrevigne d'une longueur de 76 mètres, part de la place de Ségalas P n°7 et se termine au parking du bas de Ségalas P n°16.
- carrerot du Cap de la Biello d'une longueur de 20 mètres, part de la parcelle A 491 et se termine à la parcelle A 1724.

Sur Villeneuve:

- passage du Casco d'une longueur de 18 mètres, se situe entre les parcelles F 785 et F 798.

Sur Saint-Pierre (Dougnac):

- passage du Sabotier d'une longueur de 30 mètres, part de la parcelle F 173 et se termine à la parcelle F 178.
- Approuve le classement dans la voirie communale des parcelles F 1034 et F 1148 qui appartiennent à la commune et qui apparaissent respectivement sur les voies déjà classées U8 et VC n°2. Le classement de ces 2 parcelles permettra d'acter l'élargissement des voies déjà réalisé sans toutefois augmenter leur linéaire.
- Approuve la demande concernant la suppression du numéro de parcelle G 727 appartenant à la commune, qui apparait sur la place d'Ardichen P n°4 déjà classée. Cette opération n'entrainera aucune augmentation de superficie des places et parkings.

La longueur de voies communales passe à 22 521 mètres (dont 19 157 mètres de chemins et 3 364 mètres de rues).

La superficie de places communales et de parkings communaux à 3 248 mètres carrés.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

8) Adressage postal

Point reporté au prochain conseil.

9) Dossiers DUP

Le juge d'expropriation a été saisi ainsi que le commissaire du gouvernement.

10) Investissement en cours : voirie et citernes PEI

- Les travaux du parking de la place de Buleix ont débutés.
- Empierrement de la route forestière de la Calamane 2^{ème} tranche sont réalisés.
- L'enfouissement des citernes incendie sur St-Pierre Dougnac et Villeneuve sera réalisé prochainement.
- L'enfouissement des lignes sur Buleix l'ordre de service a été lancé.

11) <u>DM</u>

➤ Vote de crédits supplémentaires

DETR 2021 priorité n° 2 – Travaux de voirie

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR – priorité n° 2, pour l'année 2021 et précise que la notification nous est parvenue. Il propose la prise en compte suivante :

Compte 2151-102 pour 12 653 € en dépense Compte 1321-102 pour 12 653 € en recette

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Opérations d'ordre – Régularisation écritures anciennes – Frais d'études

Compte 2031 chap 041 pour 14 025.11 € en recette Compte 2151 chap 041 pour 3 877.38 € en dépense Compte 2188 chap 041 pour 10 147.73 € en dépense

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

> Opérations d'ordre – Voirie sous mandat

Compte 1321 chap 041 pour 25 499.43 € en recette Compte 2151 chap 041 pour 25 499.43 € en dépense

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Virement de crédits. PLU

Du compte 020 chap 020 moins 5 000 € Au compte 2135 chap 21 plus 5 000 €

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

12) Motion : communes forestières

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la motion concernant les orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

13) Questions diverses

- La cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu le dimanche 14 novembre à 12h au monument aux morts. Celle-ci sera précédée d'une messe à 11h en l'église de Saint-Pierre, Un vin d'honneur servi dans la salle communale clôturera cette manifestation, sous réserve de la situation sanitaire.
- L'appartement situé au dessus de la mairie vient d'être libéré, il peut être remis à la location,
- Le repas des aînés devrait avoir lieu le samedi 8 janvier 2022 sous réserve de la situation sanitaire,
- Réflexion sur le choix du cadeau à nos aînés de + de 75ans,
- Prévoir poubelle au Col d'Ayens,
- Les travaux qui avaient débutés cette semaine dans le cadre du déploiement de la fibre ont été interrompus par manque d'approvisionnement du fournisseur, ils reprendront à une date ultérieure non connue à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE